



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Rimouski, le 24 novembre 2009 – Lors de sa séance publique du 23 novembre 2009, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a adopté la « *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* ». Dans la foulée du *Plan stratégique 2009-2014*, « *Un phare vers la réussite!* », **cette déclaration clarifie les engagements de la Commission scolaire envers la population, au regard de sa mission, sa vision de la réussite, les services éducatifs offerts et la qualité de services assurée.**

Toujours en référence au *Plan stratégique*, la « *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* » reconnaît des valeurs et des engagements envers la population :

- Assurer une excellente qualité de services à l'ensemble de la clientèle;
- Répartir les ressources avec équité pour offrir des chances égales à toutes et à tous de s'instruire, se socialiser et se qualifier;
- Développer une culture de prévention dans les actions;
- Promouvoir la reconnaissance au sein du personnel, auprès des parents et des collaborateurs de la Commission scolaire;
- Accroître le partenariat dans le but de maximiser la réussite des élèves;
- Favoriser la communication au sein de l'organisation;
- Faire preuve de transparence à tous les niveaux de la gestion.

La Commission scolaire des Phares s'engage également à offrir un service prompt et courtois à la clientèle. La qualité de services passe par un accueil courtois, l'assurance de recevoir une réponse dans un délai raisonnable, le respect de la confidentialité, l'assurance d'obtenir des explications claires et précises et de voir sa demande traitée avec équité, impartialité et transparence.

La *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* rappelle aussi la mission de la Commission scolaire des Phares, telle que définie à l'intérieur du *Plan stratégique 2009-2014*, de même que sa vision de la réussite et les services éducatifs offerts.

Le document « *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* » est accessible à l'ensemble de la population, notamment sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares, à l'adresse www.csphares.qc.ca

Source : M. Raymond Tudeau
Président
418 723-9485